

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 29 juin 2026

### **Pédocriminalité en ligne, contenus sexuels générés par IA... L'Association e-Enfance / 3018 se constitue partie civile dans l'information judiciaire visant la plateforme X.**

L'Association e-Enfance / 3018 annonce s'être constituée partie civile dans le cadre de l'information judiciaire ouverte au Tribunal judiciaire de Paris relative à la plateforme X, en application de l'article 2-3 du code de procédure pénale.

Cette information judiciaire porte notamment sur des faits susceptibles de relever de la complicité de détention d'images de mineurs présentant un caractère pornographique, de la diffusion, offre ou mise à disposition, en bande organisée, d'images de mineurs présentant un caractère pornographique, de la diffusion par un service de communication au public en ligne de contenus générés par traitement algorithmique à caractère sexuel reproduisant l'image ou les paroles d'une personne, notamment mineure, ainsi que de la falsification du fonctionnement d'un système de traitement automatisé de données en bande organisée.

Cette constitution de partie civile de l'Association e-Enfance / 3018, assistée par Maître Josée Israël, s'inscrit dans la continuité de sa mission de défense des intérêts collectifs des mineurs et de son engagement de longue date contre les violences numériques qu'ils subissent, y compris sexuelles.

Reconnue d'utilité publique, l'Association e-Enfance / 3018 agit depuis plus de vingt ans pour protéger les mineurs contre les violences numériques. Elle opère le 3018, numéro national de prise en charge des jeunes victimes de harcèlement et de violences en ligne et est devenue en novembre 2024 le premier signaleur de confiance désigné par l'Arcom en France.

En 2025, près d'un signalement sur quatre faits au 3018 concerne des faits à caractère sexuel impliquant des mineurs : pédocriminalité, extorsion sexuelle, grooming ou incitation à envoyer des contenus intimes... Parmi ces situations traitées, plus d'un tiers relève de la sextorsion et environ un cas sur dix concerne la diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel, comme relevé dans le [rapport de transparence 2025 de l'Association e-Enfance / 3018](#).

Dans le cadre de sa mission de signaleur de confiance, l'Association e-Enfance / 3018 a également alerté à plusieurs reprises l'Arcom sur divers dysfonctionnements susceptibles d'affecter la protection effective des mineurs sur la plateforme X au nombre desquels :

- l'arrêt du dispositif de détection de contenus pédocriminels,
- les défaillances dans le traitement des signalements au regard des exigences du DSA : comptes ou contenus signalés qui restent en ligne, recours qui n'aboutissent pas, contenus

seulement bloqués en France mais toujours accessibles ailleurs, réponses insuffisamment motivées...

Pour l'Association e-Enfance / 3018, la protection des enfants dans l'espace numérique constitue une responsabilité collective qui implique l'ensemble des acteurs concernés, au premier rang desquels les plateformes en ligne.

Par cette démarche judiciaire, l'Association entend contribuer à la manifestation de la vérité et rappeler que l'intérêt supérieur de l'enfant doit demeurer une considération absolue dans la conception, la modération et le fonctionnement des services numériques.

---

### **À propos de l'Association e-Enfance / 3018**

*Reconnue d'utilité publique, l'Association e-Enfance est, depuis 20 ans, la référence nationale en matière de protection de l'enfance face aux violences numériques. Agréée par le ministère de l'Éducation nationale, elle conduit des actions de sensibilisation auprès des élèves, des parents et des professionnels sur l'ensemble du territoire. Elle opère le 3018, numéro national dédié aux victimes, témoins et auteurs de harcèlement et de violences numériques, ainsi qu'à leurs parents et aux professionnels. En tant que premier signaleur de confiance en France, désigné par l'Arcom, le 3018 dispose d'un canal prioritaire pour faire retirer rapidement tout contenu ou compte préjudiciable aux mineurs sur l'ensemble des plateformes numériques. Accessible 7 j/7, de 9h à 23h, par téléphone et par tchat via l'application App 3018.*

Contact presse : Sandra Tricot — [s.tricot@e-enfance.org](mailto:s.tricot@e-enfance.org) — +33 6 65 85 85 65